



AUDITION DU PRESIDENT DE L'UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE, MONSIEUR MAXIME DAYE, PAR LA COMMISSION SPECIALE DU PARLEMENT WALLON CHARGEE D'EVALUER LA GESTION DE LA CRISE COVID 19 PAR LA WALLONIE

20.11.2020

L'UVCW remercie le Parlement wallon et sa Commission spéciale de lui faire l'honneur de l'auditionner.

La présente audition sera composée de trois parties :

- L'action de l'UVCW pendant la crise ;
- Les problèmes rencontrés par nos membres avec la crise et nos propositions pour mieux affronter les crises de longue durée ;
- Le cadre souhaité pour aider les communes à participer au mieux à la relance après la crise.

1. L'ACTION DE L'UVCW PENDANT LA CRISE DU COVID 19

Dès le 2.3.2020, l'UVCW a pris la situation très au sérieux, a commencé à appliquer des règles d'hygiène strictes et à communiquer en interne sur la crise qui s'annonçait.

Dès le 12.3, l'UVCW reporte ses formations en présentiel et toutes ses réunions et invite les membres du personnel au télétravail.

L'architecture informatique de l'Union était déjà configurée pour un télétravail d'intensité modérée (un à deux jours semaine) : VPN pouvant soutenir 200 utilisateurs, PC portables en nombre, fibre optique à l'UVCW, ... L'informaticien de l'UVCW a augmenté ces capacités et s'est attaché à aider ses collègues (support à distance) à s'installer dans un confinement qui allait durer.

A partir du 17.3, l'ensemble du personnel de l'Union des Villes et Communes de Wallonie et de la Fédération des CPAS est mis en **télétravail obligatoire** (selon les normes du CNS).

Une présence minimale au sein du bâtiment reste assurée ; 2 à 3 personnes sont présentes en tournante, dans le respect des consignes de sécurité : bureaux différents, distanciation physique (entre elles, avec des tiers éventuels - Bpost, fournisseurs, ...-).

Grâce à son **architecture informatique** et à **sa téléphonie**, grâce à son **site Internet**, l'Union des Villes et Communes de Wallonie et la Fédération des CPAS peuvent poursuivre leurs missions au service de l'ensemble de leurs membres et « travailler » comme auparavant, selon les mêmes processus de consultation par les membres et les partenaires (le tout en télétravail).

Et le travail est très intense : la **plage d'assistance conseil** est étendue. Les conseillers prennent les appels, répondent aux mails matin et après-midi. Les questions fusent. Les situations sont inédites. Les réponses ne sont pas toujours juridiquement bétonnées et la créativité s'invite pour permettre aux pouvoirs locaux de fonctionner et de faire face.

Dès le tout début de la crise (16.3.2020), nous lançons **notre newsletter journalière « spéciale COVID 19 »** (plus de 5.000 abonnés à l'heure actuelle) et nous plaçons en page d'accueil de notre site Internet tout ce qui peut intéresser nos membres :

- Circulaires ministérielles officielles,
- Arrêtés de pouvoirs spéciaux des autorités supérieures,
- Analyses de nos conseillers et présentations pédagogiques,
- Modèles à disposition pour aider les membres,
- Informations et initiatives utiles,
- Communications officielles des institutions (parfois suscitées par l'UVCW elle-même comme par exemple les précisions obtenues auprès de l'ONem et de l'ONSS sur les possibilités effectives pour l'employeur local d'octroyer un complément aux allocations de chômage),
- ...

Soulignons, par exemple, la **mise en ligne du questionnaire du SPF Santé concernant la mise en place des infrastructures de soin intermédiaires**¹. Un nombre important de communes (via leur Planu) y ont répondu².

Au cours de la crise COVID et donc encore aujourd'hui, l'Union des Villes et Communes de Wallonie a eu à cœur de soutenir et défendre ses membres confrontés à une **situation inédite et très délicate**. Par exemple, en matière de personnel-RH, l'UVCW a très vite créé une base de questions-réponses spéciales COVID 19, alimentée par une quarantaine d'actus propres à la matière du personnel.

L'Union des Villes et Communes de Wallonie et la Fédération des CPAS sont également **en lien quasi permanent** avec les Cabinets des Autorités supérieures (fédérale, régionale et de la Fédération Wallonie-Bruxelles) et les Administrations, le Comité C, via vidéoconférence, via téléphone.

Si le **télétravail généralisé** est sans doute la révélation organisationnelle de la crise, la **vidéoconférence** lui dispute la vedette.

C'est en effet par ce biais que toutes les réunions se déroulent au plus fort de la crise, qu'elles soient externes (avec les partenaires institutionnels) ou internes (entre collègues). L'UVCW a opté pour Microsoft Teams pour les réunions internes entre les membres du personnel et pour la plateforme Zoom pour les réunions de ses instances (Conseil d'administration, Assemblée générale en juin 2020, réunions avec les Cabinets, les Administrations, ...). Nous avons également équipé nos salles pour permettre **des réunions mixtes** entre personnes présentes sur site (lors des périodes de déconfinement) et personnes en télétravail.

En attendant le retour **aux formations** « en présentiel », le Service Formation de l'UVCW et le Centre de Formation de la Fédération des CPAS ont investi un nouveau mode de communication : **le webinaire (et ses replays)**.

L'offre a été et est encore actuellement très importante. On comptait plus de 1.000 personnes qui avaient suivi ces webinaires fin juin 2020.

Nous avons conçu des webinaires qui offraient des réponses à nos membres aux nombreuses questions qu'ils se posent pendant cette crise. Ainsi, les thèmes suivants ont été (ou sont, encore, actuellement) abordés :

¹ Infrastructures destinées à accueillir des personnes malades du COVID 19 mais ne devant pas ou ne devant plus être hospitalisées, et ce afin de désengorger les hôpitaux.

² Quelque 400 propositions sont arrivées au SPF Santé.

- La RH et le COVID19 (télétravail, etc.),
- Les pouvoirs de la commune en cette période (sauvegarde de l'ordre public, sanctions administratives),
- La gestion des funérailles et des cimetières pendant la pandémie,
- Les marchés publics à l'épreuve du COVID 19 (droits et obligations des pouvoirs adjudicataires),
- La gestion de crise (collaboration entre les différents niveaux de pouvoirs : communes, zones de police, Gouverneurs, centre de crise fédéral),
- La communication de crise (comment mobiliser les forces vives et communiquer en temps de crise),
- ...

Chaque webinaire permet en une heure et trente minutes d'apporter des réponses claires et précises aux mandataires, cadres-dirigeants, chefs de services et agents des pouvoirs locaux.

Comme tous les organismes et institutions, l'UVCW a connu une **phase de déconfinement** en juillet - août 2020.

Pour garantir la sécurité physique au sein du bâtiment de l'UVCW, nous avons réalisé un cadastre de celui-ci, compte tenu de la règle de distanciation physique pour les bureaux et les salles de réunion, vérifié la ventilation et le conditionnement d'air (pas de recyclage d'air, ni de mélange entre bureaux, apport d'air neuf) et avons interdit les ventilateurs.

Nous avons **équipé** notre personnel (masques, gel, gants le cas échéant) et établi des mesures anti-COVID pour le bâtiment (sens de circulation, affichage des règles à respecter, ...). Une procédure a également été prévue si un membre du personnel présentait des symptômes au bureau et si un membre du personnel était en contact avec un cas COVID dans sa sphère privée (quarantaine, retour de vacances, ...).

L'UVCW a également opté pour une **communication permanente avec son personnel**.

Chaque conférence de presse du CNS génère une **communication interne écrite consolidée** permettant aux membres du personnel de toujours savoir, au jour le jour, quelles règles s'appliquent.

Nous avons connu un retour partiel au sein du bâtiment, lors des périodes de déconfinement, avec un **retour au bureau par phase** :

- Retour volontaire pendant les grandes vacances (juillet/août)
- Retour 2 jours semaine (obligatoire) à partir du 1^{er} septembre.

Puis, malheureusement, nous avons connu **les phases de repli** : à partir du 19.10, nous sommes retournés en télétravail obligatoire avec possibilité de planifier des retours structurés au sein du bâtiment. Ensuite, la situation s'est durcie et à partir du 3.11 dernier, le télétravail obligatoire est redevenu strictement la norme (accompagné de vidéoconférences et de webinaires).

Actuellement, nous constatons que l'époque est toujours très difficile et très anxiogène.

Techniquement, l'UVCW n'a pas de problème à suivre les normes du CNS, à envisager tous les scénarios et à passer de l'un à l'autre très rapidement. Toutefois, comme dans beaucoup d'organisations, nous avons constaté des **risques psychosociaux** de plus en plus présents avec une crise qui s'éternisait et un télétravail généralisé :

- Grande anxiété due à cette pandémie mortelle,
- Déshumanisation des contacts,
- Robotisation de la fonction,
- Grand isolement pour certains,
- Augmentation de la cadence de travail (tout se fait via PC et tout doit aller – très - vite),
- Fatigue due à la difficulté de concilier télétravail obligatoire et vie privée,

- Fatigue due aux écrans permanents,
- Syndrome de « la baraque » (choix de rester isolé par crainte d'être contaminé),
- ...

Nos constats rejoignent ceux de nos membres à ce propos.

Compte tenu de cette crise qui perdure, nous recherchons actuellement **les meilleurs modes de communication possible** pour garder (voire resserrer) le lien les uns avec les autres :

- Réunions d'équipe via Teams,
- Réunion en face to face vidéo entre N+1 et employé,
- Réunion en face to face vidéo entre employés,
- Projets menés en transversal via Teams,
- Échanges entre collègues sur le temps de midi ou via des pauses « after work »,
- Réunions de staff périodiques l'après-midi sur des sujets intéressant tout le monde (par exemple le nouveau site Internet),
- Recours au Conseiller en prévention externe de l'UVCW (CESI) pour aider les collègues en souffrance psychosociale,
- Réunions de CPPT pour investiguer les meilleures solutions pour « rester bien en contact » les uns avec les autres,
- ...

... En attendant la fin de cette période très pénible pour nous toutes et tous.

2. LES PROBLÈMES RENCONTRÉS PAR NOS MEMBRES AVEC LA CRISE ET NOS PROPOSITIONS POUR MIEUX AFFRONTER LES CRISES DE LONGUE DURÉE.

Dans la gestion de la crise sanitaire que nous connaissons aujourd'hui, les communes, les CPAS, les intercommunales, les SLSP, les zones de police et les zones de secours n'ont pas manqué de jouer un rôle essentiel, de tout premier plan, depuis la mise en place des premières mesures de confinement, sans broncher et avec pugnacité et volontarisme. Elles ont accompagné, depuis les premiers moments, le tissu économique et social de leur territoire et ont tenté, par des mesures organisationnelles, de sécurité, fiscales, environnementales, sociales de soutenir les citoyens (et notamment les plus démunis) et les entreprises, et de les aider au mieux à surmonter le choc cette crise aigüe.

Nos membres ont toutefois rencontré nombre d'embûches qui nous inspirent les constats et sollicitations des lignes qui suivent.

Dans cette partie nous aborderons les sujets suivants :

- L'organisation du travail (télétravail).
- L'organisation du travail (la gestion du personnel aux « statuts » différents).
- Les organes communaux : pouvoirs spéciaux du collègue.
- Les organes communaux : recours aux réunions virtuelles.
- La dématérialisation des procédures.
- La communication entre niveau de pouvoir : les pouvoirs du Bourgmestre et la planification d'urgence : articulations, collaboration, communication.
- La communication /concertation entre niveaux de pouvoir.
- La communication/concertation entre les Bourgmestres.
- La communication/concertation avec d'autres intervenants institutionnels
- Les services essentiels à la population : pour une cellule de crise.
- Les finances : mesures d'assouplissement budgétaire, allongement.
- Les finances : besoin de soutien financier et réel refinancement des pouvoirs locaux.
- Les marchés publics : besoin de centrales d'achats.

L'organisation du travail (télétravail)

Une pandémie comme le COVID 19, avec ses périodes de confinement, nécessite une capacité de réorganisation importante.

Comme tous les employeurs, les pouvoirs locaux ont été contraints de **placer en télétravail** le personnel dont la fonction se prête à une telle organisation du travail.

Pour assurer la continuité du service, le télétravail a été mis en place, du jour au lendemain, au sein des pouvoirs locaux et il est important de souligner que la grande majorité d'entre eux **n'y étaient pas préparés**.

En effet, non seulement le télétravail en pouvoir local n'est nullement réglementé, mais peu d'employeurs publics locaux disposaient, au début de la crise, d'un cadre propre pour le télétravail, de matériel en suffisance, de logiciels informatiques *ad hoc* ou encore d'expérience dans ce domaine.

Il conviendra sans doute de **mieux baliser le télétravail dans les pouvoirs locaux** (tout en leur laissant une **autonomie de gestion**). L'UVCW travaille pour l'instant avec le Cabinet du Ministre des Pouvoirs locaux et son administration quant à la rédaction **d'une circulaire sur la question** (Comité C).

Il est aussi important que les pouvoirs locaux **s'équipent correctement en matière informatique**. Le monde local a donc salué l'annonce du Ministre des Pouvoirs locaux de débloquer un budget de 10 millions d'euros pour améliorer l'infrastructure informatique des communes et des CPAS.

Enfin, les **connexions à domicile** doivent, elles aussi, être suffisantes pour supporter le télétravail. Il est donc essentiel de **combler les « zones blanches »** en Wallonie pour éviter les fractures informatiques au sein du territoire.

L'organisation du travail (la gestion du personnel aux « statuts » différents)

Dès le début de la crise, une difficulté existant au quotidien depuis de nombreuses années s'est vue exacerbée.

Il s'agit de la gestion parallèle de la situation des agents statutaires, d'une part, et des agents contractuels, d'autre part.

Si, pour les agents contractuels, il est possible de mettre au chômage temporaire pour force majeure (suspension du contrat suite à une fermeture par exemple), cela n'est pas envisageable pour les agents statutaires (ceux-ci étant généralement placés en dispense de service pure et simple).

S'est donc vite posée la question de savoir s'il est légitime de traiter différemment ces deux catégories de personnel.

Une réflexion s'imposera quant à la fonction publique locale dans son ensemble.

Les organes communaux : pouvoirs spéciaux du collège

Dès le début du premier confinement, le Gouvernement a veillé à assurer le maintien du service public, au travers de circulaires, d'arrêtés du Gouvernement de pouvoirs spéciaux, de décrets pour assurer la continuité du fonctionnement des organes communaux, en attribuant, au vu de la situation de crise, au **collège communal certaines compétences du conseil communal**, moyennant confirmation ultérieure de ces décisions par ce dernier.

Il nous semblerait intéressant de maintenir, à titre infiniment supplétif bien entendu, cette possibilité d'action du collège, en cas de situations de crise ne permettant pas du tout la réunion des conseils communaux.

Les organes communaux : recours aux réunions virtuelles

Ce mécanisme s'est révélé absolument nécessaire dans le cadre de cette crise, en manière telle qu'une réflexion est actuellement menée pour inscrire dans le CDLD les **modalités de possibilités pérennes de semblables réunions virtuelles**. Le débat reste sensible et les positions, différentes. On n'oubliera pas que **les réunions en présentiel** sont très importantes dans la vie d'une institution.

En régime, il conviendra de trouver **le bon équilibre**.

Il y a également une **différence à faire entre les réunions du collège** (l'Exécutif pourrait avoir recours davantage structurellement aux **réunions virtuelles, voire aux réunions mixtes**, sans qu'il soit besoin de distinguer situation normale et situation de crise) **et celles du Conseil communal** (au sujet duquel doivent être impérativement respectés les principes de publicité des débats et de transparence ainsi que la nécessité des échanges avec les citoyens. La garantie d'accès de chaque conseiller communal à une réunion virtuelle doit également être garantie, on constate, en effet, qu'une certaine fracture numérique, notamment générationnelle, existe toujours).

Par ailleurs, on a aussi pu constater que le **taux de participation publique** augmentait considérablement **en cas de réunion virtuelle du conseil communal diffusée sur Internet**.

A noter aussi qu'il est aussi beaucoup moins onéreux pour une commune de diffuser son conseil communal virtuel sur YouTube ou les réseaux sociaux (quasi gratuitement) que de filmer un conseil communal classique et de le téléviser (1.000 euros par séance minimum).

Ce certain maintien du virtuel pourrait utilement être facilité par la Région par :

- La poursuite de **subventionnement** pour l'acquisition du matériel informatique et/ou le développement de centrales d'achat à cet effet ;
- L'organisation de **formations** destinées aux mandataires, afin de les familiariser avec les outils informatiques qu'ils seraient appelés à utiliser ;
- La mise à disposition d'un **logiciel de vote** aux pouvoirs locaux par la Région (garantissant l'identité de la personne connectée, la véracité du vote voire le secret de celui-ci lorsque le vote secret est requis).

L'UVCW plaide également pour que les **réunions du conseil communal en présentiel** puissent être correctement **télévisées** vers le citoyen. Il serait particulièrement bien venu que la Wallonie se dote d'un « **plan de participation citoyenne** » qui intègre cette **dimension multimédia** et réserve des moyens aux communes pour ce faire.

Cette question des réunions virtuelles des instances communales s'intègre évidemment dans la problématique plus large et plus transversale de la **digitalisation des services publics**, qu'elle illustre de manière spécifique.

Cette numérisation peut également rencontrer les problématiques de la transparence administrative et de la publicité de l'administration, à laquelle le citoyen semble de plus en plus attentif.

Aussi, des outils interopérables devraient être soutenus par la Région wallonne dans le cadre d'une stratégie globale **d'e-gouvernement au niveau wallon**. Cette stratégie aiderait les pouvoirs locaux à avoir **plus de résilience en cas de crise** et à offrir des services publics locaux plus performants et adaptés à la demande actuelle des utilisateurs.

Il va de soi que la souplesse sollicitée devrait également être envisagée **au niveau des parolocaux et en particulier pour leurs organes de gestion** (intercommunales, SLSP).

Alors que la DPR va dans le sens d'une digitalisation accrue et que les impacts environnementaux ont une place croissante dans les débats politiques, il est légitime de défendre une position moderne du fonctionnement des personnes morales de droit public. La possibilité de se réunir par vidéoconférence va de pair avec une économie des trajets, et donc une certaine réduction de la congestion et de la pollution qu'elle génère, ce qui correspond à un des objectifs de la Wallonie en termes de développement durable.

La dématérialisation des procédures

Au niveau de l'aménagement du territoire, la gestion du distanciel fut des plus compliquée pour les services communaux (mise à disposition d'ordinateur, renforcement des serveurs, mise en place du VPN, etc.). Et ce n'était pas la panacée : l'accès à certains programmes informatiques sont par exemple impossibles en dehors de la commune.

Par ailleurs, le télétravail imposait aux agents de reprendre les dossiers « papiers » et la communication de ceux-ci au sein des services devenait plus compliquée. Enfin, le présentiel restait indispensable pour informer le public ou gérer la procédure administrative (envoi des courriers par recommandé via Bpost, contact avec la population, etc.).

On doit donc saluer les efforts du Gouvernement wallon d'avoir pris en compte ces situations par :

- La suspension des délais de rigueur ;
- La possibilité de tenir les réunions d'informations préalables par vidéo.

Toutefois, les écueils constatés pourraient être évités si la **dématérialisation des permis et autorisations** devenait une réalité en droit wallon.

Il serait donc particulièrement opportun qu'une réflexion soit menée quant à la possibilité :

- D'organiser les enquêtes publiques et les annonces de projet **sur internet** afin de simplifier le travail administratif des communes et de faire face à de nouvelles périodes de confinement ; La **participation citoyenne peut s'exprimer via video conférence**, elle peut également s'exprimer de **manière mixte** : en présentiel **et** via vidéoconférence. En effet, on constate que nombre de citoyens saisissent l'opportunité de participer effectivement, via video conférence, à des réunions d'informations préalables sur des projets auxquelles ils n'auraient pas pu assister en présentiel (jeunes parents tenus par leurs enfants à la maison, personnes tenues par des obligations professionnelles, personnes ne sachant pas se déplacer, ...). **Le recours à une certaine mixité des réunions peut tout à fait augmenter la participation citoyenne et élargir le public.**

Certes, il convient d'être attentif à deux éléments :

- o Tout d'abord la problématique de **la fracture numérique** entre les citoyens (tout le monde ne possède pas, ne maîtrise pas internet), voilà pourquoi les réunions mixtes présentent de l'intérêt ;
 - o Ensuite, il convient, d'être très attentif au fait que les réunions d'enquête publique (en présentiel, en video conférence, ou mixtes) doivent **toujours** assurer la présentation du projet et permettre l'échange, les questions et les discussions directement avec le porteur de projet, au sein même de la réunion et en direct de celle-ci.
- De **mettre en ligne** purement et simplement les demandes de permis sur internet, dans un cadre réglementaire wallon sécurisé (protection des données personnelles, droits d'auteurs) ;
 - De réaliser **la procédure via le net (fin des courriers recommandés à la poste, ...)**.

La communication entre niveaux de pouvoir : les pouvoirs du Bourgmestre et la planification d'urgence : articulations, collaboration, communication

En temps « normal », les troubles à « l'ordre public » sont pris en charge par les autorités communales, Bourgmestre en tête, sur base de l'article **135 §2 de la Nouvelle loi communale**.

Lorsqu'en revanche survient un événement d'une grande gravité et/ou ampleur (crise, catastrophe, calamité, accident majeur), le législateur fédéral a prévu un système très organisé afin de permettre une réaction la plus complète et coordonnée possible face à la gravité des risques encourus : il s'agit de la **planification d'urgence et gestion de crise** (la PLANU).

Ainsi équipées de compétences et de protocoles d'action adaptés à chaque situation, les autorités publiques pouvaient se croire à l'abri de toute difficulté d'organisation et de prise de décision en matière d'ordre public au sens large.

La pandémie de COVID 19 qui a éclaté au début de l'année 2020 a **cependant secoué quelque peu ces convictions car elle n'est pas une catastrophe « normale »** (comparable à la catastrophe industrielle de Ghislenghien en 2004, l'accident ferroviaire de Buizingen en 2010, ou encore les attentats terroristes de Bruxelles en 2016) : elle est étendue à tout le territoire national (et même au monde entier), elle perdure dans le temps, elle est très grave (mortalité importante). Elle nécessite une gestion protéiforme de la crise (gestion sanitaire et hospitalière et prise de lourdes mesures préventives : confinement, interdictions de rassemblements, fermeture d'établissements, obligation de port du masque, d'utilisation de produits désinfectants, de respecter des gestes barrières, etc.).

Si la « Planu » a tout d'abord joué pleinement son rôle avec le déclenchement de la phase fédérale du plan d'urgence en mars 2020, il **est très vite apparu des incohérences entre les règles valables sur tout le territoire belge, et la réalité de terrain dans de nombreuses communes**. La plus emblématique étant que là où les règles de la Planu fédérale ne prévoyaient à l'origine, concernant le **port du masque** en rue, qu'une simple recommandation, de nombreux Bourgmestres ont estimé nécessaire d'aller au-delà, et d'imposer le port du masque en rue dans leur commune.

A la lumière de ce constat, il apparaît donc nécessaire **de bien préciser les pouvoirs de chacun et la place de tous les intervenants** (communaux, fédéraux / Gouverneurs et régionaux) dans le dispositif **de gestion d'une crise longue**.

Un **cadre clair fédéral doit être donné** et, dans ce cadre, **le principe de subsidiarité dans le respect de la hiérarchie des normes** doit pouvoir s'appliquer.

Ainsi, à partir de l'été 2020, c'est ce que le législateur fédéral a fait en ne conservant que quelques règles de sécurité précises (interdiction de rassemblement ou d'événements au-delà d'un certain nombre de personnes, obligation de port du masque dans les transports en commun et les commerces, etc.) tout en laissant aux **Bourgmestres le soin de modaliser les mesures** de prévention en fonction des réalités spécifiques de leur commune, à la condition, toutefois **d'aller dans le sens d'un renforcement** de la contrainte (par ex., un Bourgmestre pourra imposer le port du masque en rue, là où les règles fédérales de base ne font qu'une recommandation à ce sujet ; en revanche, il ne pourra pas laisser facultatif le port du masque en rue, si le fédéral l'a rendu obligatoire).

A noter que le dernier arrêté ministériel du 28.10.2020 va plus loin **en faisant obligation** au Bourgmestre (ou au Gouverneur) de prendre les mesures complémentaires requise en cas d'une augmentation locale de l'épidémie sur son territoire (en cas d'action du Bourgmestre, information devant être assurée auprès du Gouverneur et des autorités compétentes des entités fédérées). On mesure toutefois le **désarroi de nombreux Bourgmestres face à pareille**

obligation. Ici encore, l'idée d'un cadre et de balises partagées « multiniveau » nous paraît très importante.

La communication/concertation entre niveaux de pouvoir

Sous ce point, on notera que toute **l'opération de la distribution du matériel de sécurité** (masques et filtres) en début de pandémie a été marquée par une désorganisation importante entre les niveaux de pouvoir.

Ensuite, on sollicitera également la Wallonie pour que, suite aux décisions du comité de concertation, les **textes légaux soient pris le plus rapidement possible** (arrêtés ministériels, circulaires,...) car il y a souvent un décalage entre l'annonce de mesures et leur traduction dans les textes légaux, les services communaux se retrouvent ainsi dépourvus, parfois plusieurs jours, avant de pouvoir agir sur une base légale.

La communication/concertation entre les Bourgmestres

Lors d'une crise comme celle-ci, la communication et la concertation entre les Bourgmestres d'un même territoire provincial, voire d'un même arrondissement (ou bassin de vie) est très importante pour comprendre les problèmes de chacun, s'assurer des mesures à prendre et conserver une certaine lisibilité des règles pour le citoyen qui passe d'une commune à l'autre.

Cette concertation nécessite des moyens (au sujet desquels une aide régionale serait la bienvenue) et une certaine structuration (qui peut être assurée par le Gouverneur).

La communication/concertation avec d'autres intervenants institutionnels

On relèvera ici le **problème de tracing** de l'AVIQ et du centre de crise wallon : les bourgmestres devaient recevoir des rapports d'analyse pour mieux cerner les foyers sur leur territoire mais il a bien fallu constater que l'AVIQ, malgré toute sa bonne volonté, était débordée et manquait d'enquêteurs. En conséquence, peu d'analyses fiables ont eu lieu et les Bourgmestres n'ont pu bénéficier de cet outil pour prendre des décisions en bonne et due forme.

L'UVCW plaide dès lors pour un renforcement des moyens de l'AVIQ dans ce cadre.

Les services essentiels à la population : pour une cellule de crise

En ce qui concerne des **services publics comme la collecte des déchets, la distribution d'eau, la distribution d'électricité**, le monitoring de quelques processus-clés gagnerait à être centralisé par une **vraie cellule de crise**, qui communiquerait étroitement avec les Bourgmestres.

Les finances : mesures d'assouplissement budgétaire, allongement

En juin dernier, la Région a décidé d'assouplir les règles budgétaires actuelles afin de permettre aux communes wallonnes de faire face à la crise.

Les 5 mesures prises sont les suivantes :

- Un déficit autorisé à l'exercice propre de max. 3 % en 2020 et de 5 % en 2021 à condition qu'il soit lié à la crise du COVID 19,
- Une possibilité d'avoir recours à un prêt du CRAC en cas de déficit à l'exercice global,
- La possibilité de rapatrier les fonds de réserve ordinaires à l'exercice propre à concurrence du déficit autorisé,
- La possibilité de financer les dépenses de relance à l'ordinaire via un emprunt ou via ses fonds de réserve extraordinaires à concurrence de maximum 100 € par habitant sur la période 2020-2021
- Et enfin, l'assouplissement de la balise d'emprunt.

Les solutions proposées par la Région nous semblent utiles et nécessaires sur le plan technique pour pouvoir présenter des budgets ajustés 2020 et des budgets 2021 qui permettent de faire face à la crise. Toutefois, on rappellera ici que recourir à l'emprunt pour financer l'ordinaire constituera les dettes de demain, l'avis de l'UVCW n'a pas été positif sur la question.

L'UVCW estime néanmoins qu'un **déficit autorisé à l'exercice propre sera encore nécessaire au minimum pour la confection des budgets 2022.**

Ces assouplissements ont par ailleurs démontré qu'il était possible d'aménager **la comptabilité communale afin de la rendre plus réactive.**

Au-delà de la crise, l'UVCW estime indispensable qu'on donne plus de souplesse et d'autonomie aux communes en matière de comptabilité et ce, de manière durable et pas seulement pour 2020 et 2021.

C'est pourquoi nous attendons de la Région qu'elle se penche rapidement **sur une réforme de la comptabilité communale** qui simplifierait et assouplirait les processus budgétaires des communes et nous sommes prêts à collaborer avec Monsieur le Ministre et son administration sur le sujet.

Enfin, nous exhortons la Région à aller au-delà de la possibilité qu'elle offre aux communes de recourir à des emprunts et nous attendons **qu'elle les soutienne financièrement** de manière bien plus appuyée³ (cf. point suivant).

Les finances : besoin de soutien financier et réel refinancement des pouvoirs locaux

Encore quelques semaines à peine avant le début de la crise liée au COVID 19, l'UVCW rappelait avec force les **difficultés financières** auxquelles sont confrontées les communes wallonnes.

Nous mettons aussi en avant toutes les difficultés qui attendront les communes au cours de la mandature communale actuelle, tout particulièrement en matière de **pensions**, et nous démontrions combien la **reprise à 100 % du financement des zones de secours par les provinces (tel que repris dans la DPR)** s'avérait indispensable pour que les communes gardent la tête hors de l'eau.

Et le mois de mars est arrivé et avec lui, le COVID 19 et la crise qu'il a rapidement engendrée sont venus **ajouter des difficultés aux difficultés** puisqu'au-delà des difficultés structurelles auxquelles sont confrontées les communes, cette crise a ajouté des impacts négatifs conjoncturels importants sur les finances locales, dont il reste, à l'heure où nous écrivons ces lignes, **très difficile d'évaluer l'impact.**

Il est toutefois rapidement apparu que l'essentiel des **manques à gagner** liés à la crise allait porter sur des postes bien précis :

- Recettes IPP,
- Taxes locales,
- Recettes de prestation,
- Fonds des communes (suite à la baisse de l'inflation),

³ Nos actualités sur le sujet :

- Assouplissement des règles budgétaires pour les communes en 2020 et 2021 : avis de l'UVCW et parution de l'AGW : <http://www.uvcw.be/actualites/3,13,2,0,8966.htm>
- Assouplissement des règles budgétaires pour les communes en 2020 et 2021 : circulaire explicative du Ministre et annexes : <http://www.uvcw.be/actualites/3,13,2,0,8987.htm>

Notre avis complet sur le sujet : http://www.uvcw.be/no_index/files/2846-20200609_out_aca_assouplissement-des-regles-budgetaires.pdf

tandis que les **dépenses** sanitaires ainsi que les dépenses sociales (à travers la dotation des CPAS) allaient partir à la hausse.

Avec toutes les précautions d'usage, nous rappellerons ici que la Région wallonne a estimé que **l'impact de la crise** pour les 253 communes wallonnes francophones se montera à 182 millions d'euros à 2020 et atteindra 309 millions en 2021. Belfius estime quant à elle que les effets de la crise pour 2020 se situeront dans une fourchette large allant de 53 millions d'euros à 166 millions d'euros pour l'ensemble des communes wallonnes. S'il est extrêmement compliqué d'estimer à ce jour un impact précis de la crise, il est évident que celle-ci mettra à mal les finances communales des 262 communes. Les estimations régionales correspondent en effet à **un impact équivalent à plus de 3 % du budget ordinaire en 2020 et à plus de 5% du budget ordinaire en 2021.**

Si les différentes mesures d'assouplissement budgétaires évoquées plus haut ainsi que les aides déjà octroyées par la Région (allègement fiscal, dotation exceptionnelle aux communes et aux CPAS, achat de masques pour la population et soutien aux CPAS) sont appréciables et vont permettre de donner un peu d'air aux communes à court terme lors de la confection de leurs prochains budgets, cela ne compense en rien, ou à tout le moins très peu, les recettes qui n'auront pas été perçues ainsi que les dépenses supplémentaires qui ont vu le jour suite à la crise.

A moyen terme, le problème reste donc entier pour les communes qui se verront sans doute contraintes de revoir à la baisse le rythme de leurs investissements ou leur offre de services à la population si ces communes souhaitent éviter d'augmenter la pression fiscale ou de licencier du personnel.

C'est pourquoi nous **exhortons la Région** à aller au-delà de la possibilité qu'elle offre aux communes de recourir à des emprunts et nous attendons qu'elle les soutienne de manière bien plus appuyée en leur donnant de vraies solutions à leurs problèmes financiers, que ces derniers soient la conséquence d'éléments structurels ou de problèmes supplémentaires qui se poseront demain suite à la crise. C'est dès à présent que les communes ont besoin d'un **refinancement important** de la part de leur pouvoir de tutelle, mais aussi des autres niveaux de pouvoirs, fédéral et communautaire, chacun dans les compétences qui leur sont propres et qui sont en lien avec les réalités financières des pouvoirs locaux.

Tout comme la Région (et l'Etat fédéral) demandent à l'Europe tant un refinancement effectif qu'un assouplissement des normes budgétaires, les villes et communes et leurs paraloaux sollicitent la même chose de la Wallonie (et de l'Etat fédéral)⁴.

Les marchés publics : besoin de centrales d'achats

Un autre enseignement crucial dans la crise fut la « saga » de l'achat et la livraison de masques à la population.

Le besoin de **centrales d'achats** (voire les marchés conjoints) s'est fait cruellement sentir à un niveau supracommunal.

⁴ Nos actions sur le sujet :

- Très rapidement après le début de la crise, l'Union des Villes et Communes a mis à disposition des communes une matrice des risques financiers qui leur permettait de relever les manques à gagner. La matrice reprend l'ensemble des risques que la crise fait peser sur les recettes et les dépenses des budgets communaux ainsi que les économies à court terme que les communes ont pu réaliser durant la période de confinement. Elle est disponible sur le site internet à cette adresse : <http://www.uvcw.be/actualites/3,13,2,0,8780.htm>.
- Un outil similaire a été développé à l'attention des Sociétés de Logement de Service public : <http://www.uvcw.be/actualites/3,13,2,0,8852.htm>
- La Veille fédérale, régionale et communautaire : <http://uvcw.be/articles/3,13,2,0,8625.htm>

Chaque fois que cela sera nécessaire pour répondre aux besoins de nombreuses communes, voire de l'ensemble de celles-ci, la Région devra tout mettre en œuvre pour leur offrir et/ou leur faciliter de tels outils, tout en garantissant l'accès de ces marchés à des fournisseurs locaux.

Centrales d'achats et marchés groupés doivent, en effet, être calibrés pour permettre aux entreprises wallonnes d'y répondre avec agilité et souplesse.

3. LE CADRE SOUHAITÉ POUR AIDER LES COMMUNES À PARTICIPER AU MIEUX À LA RELANCE APRÈS LA CRISE

L'Union des Villes et Communes de Wallonie a rendu un avis circonstancié sur le plan de relance wallon « Get up Wallonia ». Vous le trouverez in extenso en annexe du présent document.

Nous en reprenons ici la synthèse.

Le rôle des pouvoirs locaux a été essentiel pendant la crise, il le sera également dans le cadre de la relance. Les pouvoirs locaux ont un grand rôle à jouer dans **l'augmentation de la résilience** de notre société, tout comme elles doivent aussi pouvoir jouer un rôle dans la collaboration avec les pays tiers car face à pareille pandémie, le monde est un village.

L'UVCW remercie la Région pour la concertation qui a prévalu pendant la crise et demande à être **associée au pilotage du plan de transition**.

En préambule, l'UVCW souligne que la relance doit se réaliser dans le cadre de la transition vers une **société « bas carbone »** (réponses aux enjeux énergétiques, de mobilité, d'environnement, de biodiversité...) et dans le cadre d'une démocratie renforcée.

Au rang des **actions nécessaires pour aider les pouvoirs locaux à assurer leur rôle moteur** dans le cadre de la relance, l'UVCW met en évidence les actions suivantes :

- **Assurer la capacité financière des pouvoirs locaux** (réels moyens en financement et mesures budgétaires urgentes, tarifs postaux de crise et de service public, sauvegarde et amplification du Fonds des communes et du Fonds de l'aide sociale, accessibilité des projets locaux au green deal européen, neutralité financière, appui régional dans les dossiers fédéraux impactant pension, police et services de secours, reprise du financement des zones de secours par les provinces, déployer une administration régionale fiscale partenaire des villes et communes, soutenir les efforts fiscaux des communes...);
- **Maximiser la capacité d'investissement des pouvoirs locaux pour contribuer significativement à la relance** (aider à la rénovation des logements publics, simplifier les investissements via la généralisation des fonds d'investissement avec droit de tirage, via la simplification du FRIC, via la suppression pure et simple des balises d'emprunts, via une réforme de la comptabilité communale, via une attention particulière aux marchés publics tournés vers les investissements futurs...);
- **Soutenir les pouvoirs locaux dans leur aide au redéploiement économique via la dynamisation des centres, le soutien au commerce local et au circuit court** (renforcer les ADL et simplifier leurs processus notamment de reporting, amplifier les aides au développement des centres, aider les communes à maîtriser le foncier, soutenir la production locale via les marchés publics et la création de potagers locaux...);
- **S'engager pour une gestion moderne du personnel communal** (position juridique commune du personnel local, pour de nouvelles règles RH – intérim, mise à disposition, télétravail, « refonte » de la RGB...);
- **Amplifier la technologie - connectivité, connexion, dématérialisation - processus informatique innovant** (couverture internet, dématérialisation possible du processus délibératif et de la participation citoyenne, mise en place de l'e-gouvernement au sein des pouvoirs locaux, dématérialisation des procédures de permis...);

- **Assurer la cohésion sociale** (mieux doter le PCS et ouvrir son champ d'action, améliorer les quartiers dégradés et le cadre de vie, garantir un logement décent pour tous, aider les séniors, lutter contre le racisme et les violences intrafamiliales, lutter contre la pauvreté, soutenir l'action du CPAS) ;
- **Faciliter la gouvernance, aider la mutualisation et la supracommunalité** (décisions prises au niveau supracommunal notamment via les communautés de communes, fusion volontaire, besoin de centrale d'achats, nécessité de souplesse dans la gouvernance des intercommunales et modernisation des processus...).

MIB/TOM/JRO/IDU/GDR/KVO/LME/MLA/TCE/AMA/BDJ/19.11.2020